



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Taux

Question écrite n° 12181

#### Texte de la question

Mme Christiane Papon attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur le taux de TVA des aliments préparés pour animaux familiers. En effet, depuis la loi de finances de 1982, le taux de TVA pour ces aliments est de 18,6 p 100, alors qu'auparavant il était de 7 p 100 comme pour tous les produits d'alimentation animale. Cette mesure s'est traduite, pour l'industrie des aliments préparés pour animaux familiers, par une chute brutale de leur taux de croissance, avec des conséquences sur l'emploi dans ce secteur, sur la consommation des sous-produits de l'agriculture et sur l'industrie du fer blanc, dont cette industrie est un des principaux débouchés. Elle lui demande, en conséquence, si, bien que n'ayant pas pris de mesures pour réduire ce taux de TVA dans le cadre de la loi de finances de 1989, il envisage, conformément à la reconnaissance que la décision prise en 1982 n'était pas une décision heureuse, de revenir un jour au taux réduit de 7 p 100.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La nourriture destinées aux animaux de compagnie n'est soumise au taux de 18,60 p 100 de la taxe sur la valeur ajoutée que s'il s'agit d'aliments préparés. Les denrées telles que les abats, les légumes, le lait, qui sont utilisées pour nourrir ces animaux, sont soumises au taux de 5,5 p 100. La décision de relever le taux applicable aux aliments préparés de 7 à 18,60 p 100 a été prise pour des motifs budgétaires qui n'ont pas disparu puisqu'il s'agissait de gager les charges entraînées par une aide fiscale supplémentaire en faveur des personnes invalides. Cependant, il convient de noter qu'elle n'a pas empêché le développement des ventes de ce type de produits et qu'en outre, la majorité des Etats membres de la Communauté économique européenne applique, comme la France, le taux normal de TVA à la fourniture de ces aliments.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Papon Christiane](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12181

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1851